

Achat de terrains.
Implantation d'un
réservoir.

Le Maire informe l'Assemblée qu'en vue des travaux d'implantation d'un réservoir, il est nécessaire d'acquies du terrain à divers propriétaires. Il a contacté à ce sujet, les propriétaires intéressés qui ont donné leur consentement soit au prix de cinq francs le litre carré.

Détail des parcelles.

- parcelle A-720 "Fontaine Louperale" en nature de verger appartenant à DARDINIER Camille, Rue de secours à Luch, en partie à l'ouest environ = 965 m²
 - parcelle A-721 "Fontaine Louperale" en nature de verger appartenant à LAURENT Camille et copropriétaires, en totalité = 1185 m²
 - parcelle A-722 "Fontaine Louperale" en nature de terre appartenant à ROUSSEAU Camille à Luch, en totalité = 550 m²
- en total environ = 2000 m²

Le Maire seiont à la charge de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré,

Vu l'état des lieux

Considérant l'urgence des travaux à réaliser

ACCEPTÉ les conditions données par les propriétaires

DESIGNÉ l'ancien DRUESNE, géomètre expert à Narbonne, en vue de l'établissement d'une esquisse cadastrale, et faite par le DRUESNE, géomètre à Narbonne, pour dresser les actes à intervenir entre les parties intéressées.

DONNE leurs pouvoirs en laie à l'effet de signer tous documents relatifs à

cette opération.

DEMANDE à l'ancien le Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique la présente acquisition.

FINANCIER: La dépense soit 10.000 F (dix mille fr.) sera pour le moment en sus, sera prévue au budget additionnel 1966.